



Progression de l'invasion du frelon asiatique (vespa velutina), état 28.09.2022 :

En première partie de la soirée de l'assemblée technique de la FVA qui a eu lieu le me 28 septembre 2022 à Marcelin, Marianne Tschuy (MT) du SSA et Daniel Cherix (DC) nous ont fait part des dernières nouvelles de la lutte contre l'invasion du frelon asiatique. En septembre 2022, le nombre d'annonces pour l'identification de cet insecte auprès d'apiservice s'élevaient à 177 dont 25 annonces ont fait l'objet d'une indentification positives. Les annonces ont été faites dès le mois de juillet pour s'étendre jusqu'au mois de septembre. Elles proviennent de divers ruchers dans les cantons de GE, VD, FR, JU, BL. L'équipe romande (MT/DC) qui s'occupe de la localisation et de la destruction des nids a procédé aux premières interventions à l'encontre de cet envahisseur, testant d'abord, puis mettant au point des procédures pour ce faire. Quelques nids ont pu être détruits, puis enlevés. Pour la prochaine étape, il s'agit de procéder à l'analyse de ces nids pour savoir si à l'heure actuelle, les reines fondatrices sont déjà nées, evt. même fécondées. Les résultats détermineront si la destruction des nids doit se poursuivre en cette fin d'année.

Sachez également que le Conseil Fédéral au travers de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), faute d'absence d'une législation à ce propos, n'entre pas en matière pour une prise en charge des coûts liés aux actions visant à éradiquer cette espèce envahissante. La responsabilité revient donc aux responsables des néobiotes cantonaux. Les réponses cantonales sont diverses. Dans le canton de Vaud, nous avons la chance d'être soutenus. Il en va de même pour les cantons de Genève et Bâle campagne.

Nous vous rappelons ici la procédure d'annonce en cas de suspicion :

- photos d'insecte suspect à info@apiservice.ch (lieu / date de détection)
- ou
- insecte mort au SSA (Schwarzenburgstr. 161, 3003 Berne)

Nous vous rappelons également que la pose de pièges est inappropriée, car inefficaces et interdits dans le canton de Vaud, en fait il n'existe aucun piège sélectif pour le frelon asiatique.

A partir de maintenant, si vous avez des questions concernant le frelon asiatique dans votre région, nous vous remercions de vous adresser au délégué « frelon asiatique » de votre société qui saura vous donner toutes les indications nécessaires à son propos. Cette personne sera prochainement formée pour l'observation des frelons asiatiques et la détection des nids dans votre région.

Un formulaire provenant du SSA est transmis afin de déterminer les nouvelles zones d'établissement du frelon asiatique. Nous vous invitons à surveiller vos ruches au cours des prochaines semaines et de noter la présence ou l'absence du frelon asiatique. Une fois la période d'observation effectuée (jusqu'au 9 octobre 2022), prière de retourner le document à Lauréline Humair du CABI → l.humair@cabi.org

Le comité de la FVA